

Choix Rx et prix maximum admissible

Chaque jour, nous prenons des décisions judicieuses en ce qui concerne nos finances, comme lorsque nous achetons une marque d'un produit en particulier à l'épicerie ou que nous choisissons un entrepreneur qui offre des prix abordables pour la rénovation de notre maison. En faisant des choix avisés pour vos soins de santé, vous jouez un rôle important afin de préserver la viabilité de votre régime.



Choix Rx - Liste à niveaux

Les médicaments admissibles en vertu de cette liste respectent les décisions de notre Groupe consultatif sur les médicaments (GCM) et sont séparés en deux niveaux; les deux coassurances variant selon le niveau. Une autorisation préalable est requise seulement pour les médicaments spécialisés admissibles (coût annuel de 10 000 \$ et plus).

Niveau 1 - Coassurance plus élevée

Les médicaments à ce niveau offrent un meilleur rapport coût-efficacité et respectent les lignes directrices généralement reconnues relatives au traitement de bon nombre de maladies aiguës et chroniques. Ce niveau inclut les médicaments de marque et leurs médicaments génériques interchangeables. 90 % des médicaments admissibles de votre régime font partie de ce niveau.

Niveau 2 - Coassurance moins élevée

Les médicaments qui font partie de ce niveau ont généralement d'autres options à moindre coût au niveau 1 ou servent à traiter des maladies moins graves. Ce niveau inclut les médicaments de marque et leurs médicaments génériques interchangeables. Les médicaments qui ne sont pas approuvés par le GCM, mais qui sont requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), font également partie de ce niveau (s'applique aux résidents du Québec seulement).

Veuillez visiter notre site Web à www.cbmedavie.ca/choixrx pour obtenir la liste des catégories de médicaments du niveau 2 les plus prescrits et les options à moindre coût du niveau 1. Si vous le préférez, vous pouvez nous envoyer vos questions par courriel, notamment si vous voulez savoir dans quel niveau se trouve votre médicament, au choixrx@medavie.croixbleue.ca.

Prix maximum admissible

En plus de la liste à niveaux, votre régime inclut l'option Prix maximum admissible qui permet seulement le remboursement d'un montant pouvant atteindre le prix du médicament de référence le moins élevé pour les catégories de traitement ou thérapeutiques suivantes :

Troubles gastro-intestinaux
(inhibiteurs de la pompe à protons)

Hypercholestérolémie
(statines)¹

Hypertension
(ECA seulement)¹

Tous les médicaments des catégories ci-dessus seront remboursés en fonction de la coassurance de niveau 1. Si vous choisissez de ne pas changer pour un médicament de référence, vous devrez payer la différence de coût des ingrédients entre le médicament de référence et le médicament qu'on vous a prescrit en plus de la coassurance. Vous trouverez le médicament de référence pour ces catégories au www.medaviebc.ca/fr/adherents/programmes-et-avantages/prix-maximum-admissible.

Si vous ne prenez pas le médicament de référence ou que vous prenez présentement un médicament qui fait partie du niveau 2, nous vous encourageons à discuter de votre traitement avec votre médecin ou votre professionnel de la santé. Vous pouvez également parler avec votre pharmacien au sujet d'une substitution thérapeutique² vers une option de traitements à plus faible coût.

En fin de compte, votre professionnel de la santé déterminera, à la suite d'une discussion avec vous, quel est le meilleur plan de traitement. Lorsque les options de traitements sont semblables, ces conceptions de régimes vous permettent de tenir compte des solutions de rechange les moins coûteuses qui vous sont offertes.

Vous pouvez aussi communiquer avec notre Service à la clientèle au 1 800 667-4511 si vous avez des questions concernant les renseignements ci-dessus.

¹ Ne s'applique pas aux résidents du Québec

² Le remboursement de ce service est admissible en vertu de votre régime.

Le symbole et le nom Croix Bleue sont des marques déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue, utilisées sous licence par Croix Bleue Medavie, titulaire de licence indépendant de l'Association canadienne des Croix Bleue.



Prix maximum admissible

Faites des choix de médicaments judicieux avec des options moins coûteuses

Votre régime comprend le Prix maximum admissible (PMA) pour les médicaments pour aider à traiter :

- Les troubles gastro-intestinaux*
- Le cholestérol élevé
- L'hypertension artérielle

Votre régime remboursera différents médicaments de ces catégories thérapeutiques, jusqu'à concurrence du prix de l'option ayant le meilleur rapport coût-efficacité.

Médicaments couverts par ce programme**

Le Prix maximum admissible (PMA) s'applique si vous avez reçu un diagnostic pour le traitement de l'un des problèmes de santé suivants :

Troubles gastro-intestinaux

Si l'on vous a prescrit l'un des *Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)* suivants pour traiter les troubles gastro-intestinaux:

- Dexilant (dexlansoprazole)
- Losec (omeprazole)
- Nexium (esomeprazole)
- Pantoloc (pantoprazole sodium)
- Pariet (rabéprazole)
- Prevacid (lansoprazole)
- Tecta (pantoprazole magnesium)

Le prix de l'option ayant le meilleur rapport coût-efficacité pourrait vous être remboursé: **Pariet générique (rabéprazole)**

Cholestérol élevé

Si l'on vous a prescrit l'un des *Statines* suivants pour traiter le cholestérol élevé:

- Crestor (rosuvastatin)
- Lescol (fluvastatin)
- Lipitor (atorvastatin)
- Mevacor (lovastatin)
- Pravachol (pravastatin)
- Zocor (simvastatin)

Le prix de l'option ayant le meilleur rapport coût-efficacité pourrait vous être remboursé: **Crestor générique (rosuvastatine)**



Hypertension artérielle

Si l'on vous a prescrit l'un des ***Inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (ECA)*** suivants pour traiter l'hypertension artérielle:

- Accupril (quinapril)
- Altace (ramipril)
- Capoten (Captopril)
- Coversyl (perindopril)
- Inhibace (cilazapril)
- Lotensin (benazepril)
- Mavik (trandolapril)
- Monopril (fosinopril)
- Vasotec (enalapril)
- Zestril/Prinivil (lisinopril)

Le prix de l'option ayant le meilleur rapport coût-efficacité pourrait vous être remboursé: **générique Altace (ramipril)**



Si l'on vous a prescrit l'un des médicaments des catégories thérapeutiques ci-dessus, vérifiez si une option moins coûteuse pourrait vous convenir de l'une des façons suivantes :

- discuter de votre traitement avec votre médecin ou votre professionnel de la santé;
- discuter avec votre pharmacien lorsque vous allez chercher votre prescription

Votre régime d'assurance joue un grand rôle quant à votre santé et à celle des membres de votre famille. En travaillant ensemble, nous nous assurons que vous avez un accès abordable aux médicaments dont vous avez besoin, aujourd'hui et dans les années à venir.

***Au Québec, le PMA s'applique uniquement au traitement des troubles gastro-intestinaux.**

****Les médicaments sur la liste sont en date de septembre 2019. Pour obtenir la liste à jour des médicaments remboursés en vertu de ce programme, veuillez visiter le medaviebc.ca/moinscouteux.**